



SNPES-PJJ



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Ile de France

snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

DROM-COM

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

DECLARATION LIMINAIRE AU CTIR INSERTION DU 30 MAI 2017

Ce CTIR portant sur l'insertion se tient dans une période particulière, après les présidentielles et 2 semaines avant le premier tour des élections législatives.

Si la détermination d'électeurs et d'électrices à éliminer l'extrême droite et sa candidate au 2ème tour a incité à voter pour le candidat MACRON au deuxième tour, ce n'est en aucun cas un vote d'adhésion à son programme.

Nous connaissons déjà l'orientation du président de la République et de son premier ministre dans plusieurs domaines, notamment celui concernant la réforme du code du travail et celui sur l'état d'urgence. L'utilisation des ordonnances pour « aller vite » est annoncée, ce qui permet au gouvernement de passer en force, se passant de tout débat démocratique. M MACRON veut poursuivre la démolition du code du travail en allant encore plus loin que la loi EL KHOMRI contre laquelle une bonne partie des salarié-e-s du privé et du public se sont mobilisé-e-s il y a un an, loi rejetée aussi par la majorité de la population.

Au côté des salariés et précaires, nous nous mobiliserons contre tout nouveau recul du droit du travail, en particulier les dispositions qui fragilisent les salarié-e-s par rapport à leur employeur.

Concernant les droits et libertés, le gouvernement veut faire une nouvelle loi dans laquelle il introduirait des dispositions « exceptionnelles » de l'état d'urgence. Il est clair que ce ne sont pas les lois d'exception qui permettent de combattre efficacement le terrorisme. L'exclusion, les discriminations, l'absence de perspectives d'avenir pour la jeunesse font le lit des extrémismes religieux et de l'extrême droite.

Les politiques libérales mises en place par les gouvernements successifs et celles annoncées par le nouveau gouvernement laisseront toujours plus de personnes au bord de la route. Et les plans successifs contre la pauvreté et l'exclusion viendront toujours se heurter aux logiques de profit.

Travailler auprès d'un public en difficulté nous permet d'être au plus près des conséquences des politiques d'austérité. Celles-ci ont détruit les services publics et de proximité renforçant toujours plus l'exclusion des plus précaires.

Le mouvement social sans précédent en GUYANE a permis de rendre visible la façon dont ce territoire est délaissé depuis des décennies. « Nou gon ke sa » pouvions nous entendre dans les rues de Cayenne il y a moins d'un mois, en d'autres termes « y'en a marre ».

La PJJ en Guyane est comme les autres services publics, sous dotée aussi bien en moyens humains qu'en unités : pas d'hébergement collectif, des UEHD sous développées, et toujours pas d'UEAJ...L'énergie déployée par la DT pour obliger les personnels à passer les barrages lors de la grève générale pour se rendre sur leurs lieux de travail serait mieux employée au développement de la PJJ et au soutien de ses agents !

Le slogan « Nou gon ke sa » nous le reprenons en ce qui concerne l'effectivité du dialogue social en Guyane et en inter région concernant la situation des territoires d'Outre Mer.

En ce qui concerne la GUADELOUPE, vous n'êtes pas sans savoir que notre organisation syndicale a déposé un préavis de grève reconductible le 16 mai 2017. En effet les personnels de ce département sont en butte à une direction territoriale qui bafoue en permanence le dialogue social, méprise les personnels et est dans l'incapacité de répondre aux attentes de ceux-ci et aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Le CTT du 11 mai a été boycotté par les représentants des personnels et après 6 jours de grève, du 16 au 23 mai, les personnels ont suspendu leur mouvement dans l'attente d'une médiation de la préfecture. Les personnels de Guadeloupe s'étonnent que la directrice territoriale ne soit plus sur le territoire depuis le 23 mai, pouvez vous nous dire si elle est encore en poste ?

Notre bureau national a saisi la direction de la PJJ pour alerter sur la situation de tension sociale et institutionnelle de la PJJ en Guadeloupe et lui demande une action de médiation.

Par ailleurs, nous avons appris que le directeur territorial de la Réunion a été rappelé dans l'hexagone. Pouvez vous nous dire comment est organisée la continuité au sein de la direction ?

En MARTINIQUE, l'UEAJ et l'UEMO Atlantique attendent toujours des réponses claires et précises quant au calendrier concernant les travaux et l'installation dans les nouveaux locaux. Nous profitons de ce CTIR pour vous alerter sur les conditions d'accueil des jeunes à l'EPE et les conditions de travail des personnels dans cette structure.

Plus généralement les CTIR sur les différentes missions de la PJJ se succèdent et force est de constater que les DROM-COM restent les parents pauvres de l'inter -région. Ce CTIR sur l'insertion montre encore une fois la différence de traitement entre la région Ile de France et les territoires d'Outre Mer. On ne peut plus dire que vous méconnaissez ces territoires que vous avez visités. Serait ce une volonté d'ignorer purement et simplement l'état de ces territoires ? L'ensemble des fiches action et des différentes annexes présentées ce jour met en lumière l'absence de moyens dans ces régions et plus particulièrement l'inexistence d' UEAJ en Guyane.

De plus, les déclinaisons de ces fiches action font régulièrement référence aux bassins d'emploi. Cela pourrait prêter à sourire si la situation n'était pas dramatique quand on connaît le taux de chômage avoisinant les 40 ans % pour la jeunesse d'Outre Mer. Juger le dispositif d'insertion en Guyane comme « expérimental et innovant » relève de la provocation.

Dans ces territoires, les missions d'insertion n'existent que par la volonté des agents et non grâce à une politique ambitieuse de la PJJ.

En Guadeloupe, les services PJJ prennent en charge en insertion des jeunes de moins de 16 ans faute de dispositifs relevant de l'éducation nationale ou de l'éducation spécialisée.

Les documents présentés ce jour ne reflètent pas les réalités des terrains, le contexte économique de ces territoires n'est pas pris en compte. Les personnels des DROM-COM ne peuvent pas participer au GARI. Les annexes ne concernent pratiquement que l'Ile de France. Est ce l'héritage ou la continuité du colonialisme ?

Nous vous demandons la tenue rapide d'un CTIR sur les DROM-COM.

A la lecture du document et des 10 fiches actions présentées, nous découvrons une PJJ idéalisée qui ne correspond pas à la réalité de terrain vécue par les professionnels exerçant en UEAJ ou en milieu ouvert. Il en est de même du profil des mineurs et jeunes majeurs très majoritairement éloignés des dispositifs de droit commun et qui nécessitent un accompagnement éducatif soutenu. Par exemple, la fiche action 10 préconise la clôture de l'inscription d'un jeune dans l'activité « bilan de positionnement ou initial » si ce dernier ne s'est pas présenté au bout de 15 jours. Comment tenir compte de l'individualisation de la prise en charge préconisée dans les dernières circulaires en systématisant son arrêt au bout d'un temps aussi court ? Dans le même ordre d'idée, répond-on vraiment au besoin des jeunes lorsque l'objectif énoncé est la mise en adéquation de l'offre d'insertion PJJ avec le droit commun, sans procéder à une étude fine des difficultés que rencontrent les jeunes les plus démunis et les plus éloignés des dispositifs de formation ?

En ce qui concerne la mesure d'activité de jour, elle est présentée comme un outil qui rendrait plus lisible le dispositif d'insertion dans le parcours du jeune (fiche 5), alors qu'elle avant tout une réponse pénale à un passage à l'acte. En quoi est-ce une réponse adaptée pour des jeunes en rupture ? De plus, le bilan MAJ effectué par le GARI ne se résume qu'à des données chiffrées et non à une analyse qui démontrerait une reprise pérenne d'une scolarité ou d'une insertion. Au-delà de la lisibilité des dispositifs, nous ne percevons pas où se situe l'intérêt du mineur au regard de sa situation de décrochage. Au mieux, il aura démontré sa capacité à respecter une décision de justice...

Pour finir, nulle part n'apparaît la question des moyens dévolus à l'insertion et des normes de prise en charge en milieu ouvert. Quelle garantie offre la DIR PJJ IDF/OM aujourd'hui pour atteindre ses objectifs de demain lorsque la pluridisciplinarité dans les UEAJ est attaquée avec la disparition des professeurs techniques et dans les milieux ouverts un empilement des missions ne permettant plus un accompagnement individualisé de qualité de chaque jeune ?

Dans le cadre de ce CTIR, nous tenons à évoquer la question du non versement de l'ASP, en vous remettant « la lettre ouverte du bureau national » à Mme Mathieu. Dans notre inter région, ce sont les jeunes majeurs sans papier et les mineurs isolés qui subissent l'arrêt de ces versements.

Cela s'ajoute aux discriminations qu'ils subissent en raison de leur manque de documents administratifs.

Par ailleurs nous profitons de ce CTIR pour vous demander de rétablir les postes à plein temps de personnels administratifs dans les UEAJ et d'en créer dans les unités de mission d'insertion. La charge de travail administratif et d'accueil est aussi importante dans les services d'insertion que dans les autres services.

Enfin, ce CTIR insertion intervient au moment de l'extinction du corps des Professeurs techniques de la PJJ. Par leur formation et leurs expériences, les PT représentent des personnels indispensables pour une pédagogie particulièrement adaptée à notre public. Supprimer cette fonction et ce statut, c'est faire fi des difficultés des jeunes pris en charge à la PJJ qui pour nous nécessitent des personnels formés, comme le sont les Professeurs Techniques, dont la mission est d'accompagner les jeunes les plus démunis et loin des qualifications.